



1, rue de l'Hôtel-de-ville  
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8  
Téléphone : (450) 692-6861  
Télécopieur : (450) 692-6881  
Courriel : [villedelery@videotron.ca](mailto:villedelery@videotron.ca)

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-451, TEL QU'AMENDÉ

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné que le Conseil municipal de la Ville de Léry statuera, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 14 février 2022, par vidéoconférence en raison de la Covid-19, sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, pour les fins suivantes :

#### IMMEUBLE CONCERNÉ

- 78, chemin du Lac-Saint-Louis *Le centre multifonctionnel Horizon* portant le numéro de lot 5 140 775, Zone H02-48.

#### ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION

- Article 734 : Aire d'isolement localisée autour du bâtiment principal

L'aire d'isolement doit avoir une largeur minimale de 1,5 mètre, calculée à partir de la façade principale et de tout autre mur du bâtiment principal.

#### MODIFICATION DEMANDÉE POUR CET IMMEUBLE

La demande vise à autoriser et reconnaître conforme :

1. L'aménagement d'une allée d'accès menant à l'espace de stationnement situé à zéro mètre du bâtiment principal existant, alors que celle-ci devrait être à 1,5 mètre prescrit au Règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé.

Puisqu'exceptionnellement cette séance ordinaire sera à huis clos, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit à [urbanisme@lery.ca](mailto:urbanisme@lery.ca) ou à la réception de l'hôtel de ville située au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry, J6N 1E8 au plus tard le **14 février 2022 à 12 heures**.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.**

Oumar Dia  
Responsable du Service de l'urbanisme